Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 046-214602674-20250407-142025-BF

BUDGET PRIMITIF 2025

Note de présentation brève et synthétique

COMMUNE DE
Saint-Germain du
Bel Air

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 046-214602674-20250407-142025-BF

Table des matières

Préambule

I. La section de fonctionnement 4

A. Dépenses de fonctionnement..... 4

B. Recettes de fonctionnement 6

II. La section d'investissement 9

A. Recettes d'investissement..... 9

B. Dépenses d'investissement 9

III. Etat de la dette..... 10

IV. Etat du personnel..... 10

V. Les budgets annexes..... 11

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 046-214602674-20250407-142025-BF

PREAMBULE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux*.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

• La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services, c'est à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, …).

• La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels…).

Le budget primitif est établi avec la volonté de :

- → De maîtriser, les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- → Une dette maîtrisée
- → Des taux d'imposition inchangés

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

La loi de finances initiale pour 2025 a été promulguée le 14 février 2025.

Cette loi ramène la contribution globale des collectivités territoriales à l'effort de réduction du déficit public à un total de 2 milliards d'euros (soit 4 % de l'effort total demandé aux administrations publiques).

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 046-214602674-20250407-142025-BF

I. La section de fonctionnement

A. *Les dépenses de fonctionnement :*

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
Les dépenses de fonctionnement s'établissent à **955 524.33€.**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – Budget 2025

Chapitre	2025	Rappel BP 2024
011 - Charges à caractère général	227 672.00	231 610.00
012 - Charges de Personnel	250 500.00	248 300.00
014 – Atténuations de produits	37 093.00	47 793.00
023- Virement à la section d'investissement	314 687.03	301 160.33
65 – Autres Charges de gestion courante	82 800.00	128 520.00
66 – Charges financières	2 300.00	2 900.00
67- Charges exceptionnelles		100.00
68- Dotations aux provisions	45.00	27.00
042 – Opérations d'ordre (amortissements)	40 427.30	26 900.94
TOTAL	**955 524.33**	**987 311.27**

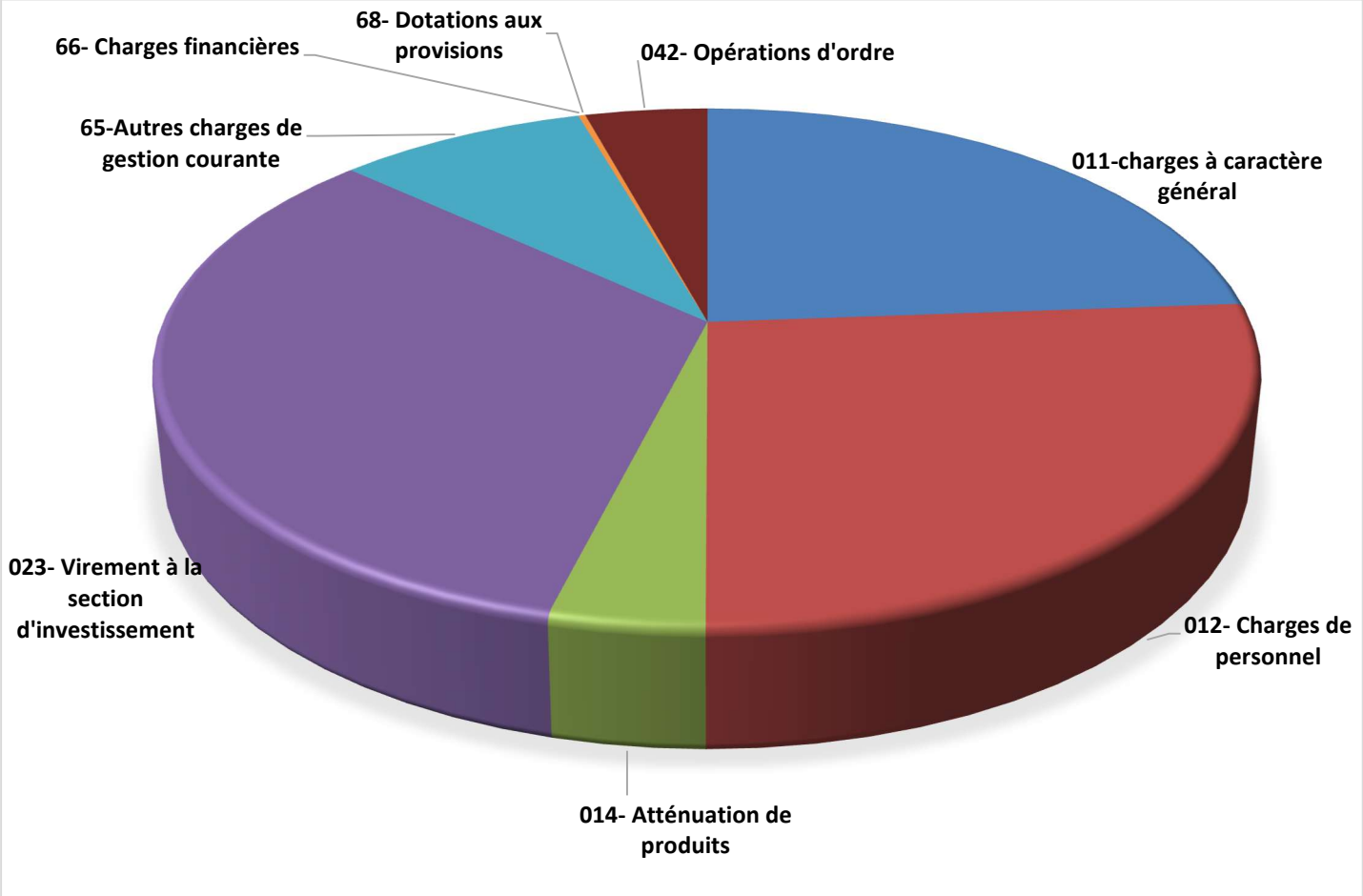

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 046-214602674-20250407-142025-BF

011. Les charges à Caractère général :

Elles sont en baisse de 1.70% en spéculant sur la baisse des dépenses d'électricité.

012. Les Charges de personnel :

Les charges de personnel représentent 41.72% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles restent stables puisqu'elles n'augmentent que de 0.89%.

Dans cette estimation, les dépenses de personnel incluent non seulement la masse salariale, mais également des dépenses intrinsèquement liées (ex : formation professionnelle, prestations d'action sociale, frais médicaux, etc.). Elles tiennent compte des avancements d'échelons des agents ainsi que des évolutions de carrière.

Le personnel non titulaire est augmenté pour faire face à des remplacements d'agents en arrêt maladie.

Elles comprennent également le salaire du maitre-nageur de la piscine, mis à disposition par Prosport, au 6218 pour un montant de 8 500€ ainsi que la mise à disposition d'un agent administratif au secrétariat de la mairie à raison de 2 heures hebdomadaires pour un montant prévisionnel de 2500€.

Détail des charges de personnel

Nature	Prévision 2025	Rappel réalisé 2024
Rémunération	158 500	153 240.52
Charges patronales	70 100	63 211.54
Autres (Cnas, médecine du travail, assurances…)	11 100	11 226.03
Rémunération personnel extérieur (Maître-Nageur)	10 800	9 291.00
CUMUL	**250 500**	**236 969.09**

65.Les autres charges de gestion courante :

Elles sont en baisse de 35.57%. Cette estimation s'explique principalement par la réduction de la participation au SIVU de la Vallée du Céou à 3 280€ contre 50 000€ en 2024.

En effet, à la demande de la trésorerie, la participation des communes membres a été modifiée. Une participation sera appelée en fonctionnement pour financer les dépenses de fonctionnement du SIVU et une participation sera également appelée en investissement destinée à financer les dépenses d'investissement du SIVU.

66. Les intérêts de la dette :

Ce poste de dépense est en baisse, 2 300€ d'intérêts des emprunts.

042. La dotation aux amortissements :

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. La méthode utilisée est en général la méthode linéaire : c'est une méthode à annuités constantes sur la durée de vie du bien et pratiquée à partir de l'année qui suit la mise en service des constructions et matériels. Cette année la dotation est en hausse à 40 427.30€.

014. Atténuation de produits :

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 046-214602674-20250407-142025-BF

Le chapitre 014 (atténuation de produits) concerne les fonds de péréquation : le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) pour un montant de 18 793.00€ et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 6 500.00€.

***(Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements, institué après la suppression de la taxe professionnelle en 2010.)*
***Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :** Ce mécanisme de péréquation, consiste à prélever une partie des ressources de certains EPCI et communes, afin de les reverser à des EPCI et communes moins favorisées.)*

Il concerne également la compensation (12 300€) évaluée par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) versée à la Communauté de Communes Quercy Bouriane en contre partie de la charge financière dévolue du fait des compétences transférées par les communes membres.

023. Le virement à la section d'investissement :
Une épargne de 314 687.03€ a pu être dégagée et constituera une source de financement pour la section d'investissement.

B. Les recettes de Fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, périscolaire, loyers, location de salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

En baisse de 3.22% par rapport au budget 2024, elles s'établissent à **955 524.33 €.** Cette baisse s'explique principalement par un excédent reporté s'établissant à 289 105.33€, inférieur à celui de 2024 (325 597.27€), due notamment à un besoin de financement de la section d'investissement plus important.

Chapitre	2025	Rappel BP 2024
002- Excédents antérieurs reportés	289 105.33	325 597.27
013- Produits de gestion courante	2 500.00	200.00
042– Opérations d'ordre de transfert entre sections	291.00	291.00
70- Prestations de services	102 080.00	103 580.00
73 – Impôts et taxes	262 442.00	259 319.00
74 – Dotations, subventions et participations	211 600.00	210 820.00
75- Autres produits de gestion courante	87 500.00	85 440.00
76- Produits financiers	6.00	4.00
77- Produits exceptionnels		2 060.00
TOTAL	**955 524.33**	**987 311.27**

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 046-214602674-20250407-142025-BF

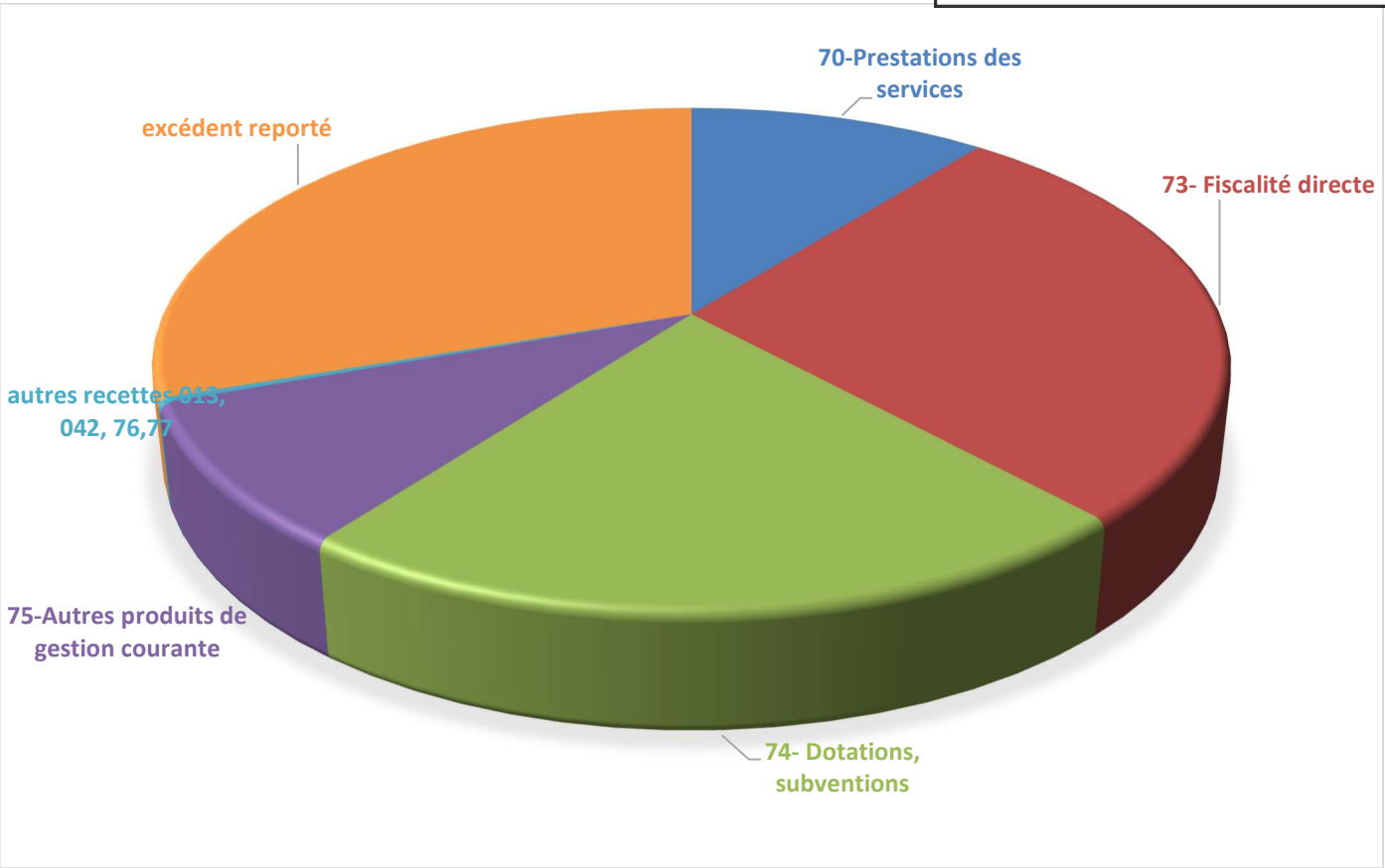

Chapitre 70- Les produits des services :

Les recettes générées par les tarifs appliqués en contrepartie des services à la population délivrés par la commune (cantine scolaire, garderie, cimetière, occupation du domaine public…) s'établissent à 102 080 €.

A noter également :

- Le remboursement des budgets annexes (eau, assainissement, transports) au budget principal pour la mise à disposition de personnel qui s'établit à 38 950€.
- Le remboursement par la Communauté de Communes Quercy Bouriane des charges des locaux de l'école pour l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) et le remboursement des charges de la piscine à la suite du transfert de compétence pour une prévision de 12 700 €
- Le remboursement de charges par la Poste, la MAM, l'EHPAD : 29 000€

Chapitre 73- La Fiscalité :

Les taux d'imposition des taxes locales restent inchangés par rapport à 2024, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 117.48 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 11.63%

La loi de finances 2020 a prévu la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023, et le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022.
Afin de compenser cette perte de ressources, les communes bénéficient dès 2021 du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du département de 2020, soit un taux de 23.46 % pour le conseil départemental du Lot.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 046-214602674-20250407-142025-BF

Cependant, la TFPB départementale ne correspondant pas exactement à la perte de la TH de la commune, un dispositif d'équilibrage a été mis en œuvre sous la forme d'un coefficient correcteur, afin de neutraliser la surcompensation ou sous-compensation initiale résultant du transfert de la TFPB. Le coefficient correcteur calculé pour la commune est de 0.749096.

Il est à noter pour 2025 une revalorisation des bases locatives qui induit une augmentation de recettes même en conservant les taux de l'année précédente.
Le produit de la fiscalité directe communale attendu en 2025 est de 243 442€.

- ❖ **Le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**

Pour les communes de moins de 5 000 habitants qui ne sont pas classées station de tourisme, les DMTO générés sur leur territoire sont placés dans un fonds de péréquation départementale, dont le montant est réparti entre elles par une délibération du conseil départemental adoptée dans les conditions prévues à l'article 1595 bis du Code général des impôts. Ce fonds est réparti sur la base de critères de péréquation, et notamment l'importance de la population, les dépenses d'équipement brut et l'effort fiscal des communes bénéficiaires. Ce fonds de péréquation départemental a notamment été institué pour éviter à ces communes de subir chaque année les oscillations de DMTO liées à la variation du nombre et du montant des transactions immobilières sur leur territoire.
Pour l'année 2025, le montant est estimé à 19 000€.

Chapitre 74- Les dotations et participations :

Trois dotations de l'Etat constituent l'essentiel des recettes du chapitre 74 pour la commune :

- La **Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F)** dont la prévision s'établit à 81 200€.
- La **Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R)** dont la prévision s'établit à 86 000€.
- La **Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P)** dont la prévision s'établit à 11 000€.

Ce chapitre compte également les participations des communes membres (Montamel, St Chamarand) et non membres du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) au titre des frais de scolarité pour un montant de 22 400€.

Chapitre 75- Les revenus des immeubles :

Ils sont constitués par la location des différents logements, camping, salles et la partie de l'EHPAD appartenant à la commune pour 87 500 €.

Les autres recettes :

- ✓ Ces recettes s'établissent en prévision à 2 500 € et sont constituées principalement par le remboursement du salaire et des charges des agents en congés de maladie.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 046-214602674-20250407-142025-BF

II. La section d'Investissement

La section d'investissement s'établit à 663 330.61 € en recettes comme en dépenses.

A. *Les recettes d'Investissement :*

Les principales ressources proviennent principalement :

- Excédent de fonctionnement capitalisé afin de couvrir le besoin net de financement (1068) : 112 269.28€
- Du Remboursement FCTVA (Fonds de compensations de la TVA) versé en fonction du montant des investissements de l'année N-2 (2023) : 8 900 €
- Du versement au titre de la Taxe d'aménagement, estimé à 1 500 €
- Dépôt de caution : 1 200€
- De la dotation aux amortissements, soit 40 427.30 €
- Du virement de la section de fonctionnement, soit 314 687.03 €
- Les subventions liées aux opérations d'investissement :
  - ***Programme petit Patrimoine***
  - ⇨ Fond de concours CCQB : 4 933.00€ en restes à réaliser et 19 300€ de proposition 2025.
  - **Programme travaux Eglise**
  - ⇨ Subvention attendue de 60 000€
- Prévision d'un emprunt de 100 000€ pour l'acquisition d'un bâtiment

B. *Les dépenses d'Investissement*

Les dépenses de la section d'investissement sont composées :

→ **001** Déficit reporté : 48 092.28€

→ **16-**Emprunt et dettes assimilées : remboursement du capital des emprunts : 26 600€

→ **204**- Fond d'aide aux commerces : 5 000€ et participation au SIVU de la Vallée du Céou : 32 790€

→ **165** dépôts de caution : 1 200€ et amendes de police 291€

→ **27-** Titres immobilisés (parts sociales) : 188€

→ Des dépenses relatives aux opérations d'équipement prévues réparties ainsi :

Prog.	Opération	Restes à réaliser 2024	Proposition 2025	TOTAL 2025
222	Coffret Forain et illuminations		3 500	3 500
225	Eclairage Public	17 910	20 000	37 910
245	Travaux EHPAD le Souleilhou		6 400	6 400
248	Travaux maisons Dalet- Lorthe		50 000	50 000
253	Travaux Eglise	39 600	37 000	76 600
254	Petit patrimoine		10 000	10 000
259	Travaux Camping	4 500	5 000	9 500
261	Ecole		4 000	4 000
266	Aménagement secrétariat de mairie	2 300	3 000	5 300
267	Mobilier Urbain (bancs, panneau…)	1 300	2 500	3 800
268	Arbres et arbustes		1 000	1 000
270	Complexe de loisirs		15 000	15 000
272	Rénovation vestiaires du stade	3 500	5 000	8 500
273	Cache container		3 000	3 000
275	Matériel technique		1 000	1 000
278	Réseau d'eaux pluviales		25 700	25 700
279	Local et terrain de pétanque		15 000	15 000
280	Agrandissement du Columbarium		6 000	6 000

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 046-214602674-20250407-142025-BF

281	Rénovation gendarmerie		30 000	30 000
282	Eclairage du stade		36 000	36 000
283	Logiciel état civil		4 100	4 100
284	Locaux Agents techniques		100 000	100 000
Montant Opération non affectée			96 859.33	96 859.33
	TOTAL	69 110	480 059.33	549 169.33

III. Etat de la dette

Objet / Référence	Date Acq.	Durée	Per	Date Fin	Mt. Initial	CRD	IRD	Interêts	Amortissement	Liquidé	Taux
RENOVATION SALLE DES FËTES 00002298740	30/04/2020	12	A	30/04/2032	200 000,00	134 790,52	2 616,07	741,35	16 527,14	17 268,49	0,5500
SALLES ASSOCIATIVES 8161454	04/05/2012	15	A	05/08/2027	150 000,00	30 000,00	1 476,00	1 476,00	10 000,00	11 476,00	4,9200
Total pour le budget EMPRUNT COMMUNE								**2 217,35**	**26 527,14**	**28 744,49**	

Objet / Référence	Date Acq.	Durée	Per	Date Fin	Mt. Initial	CRD	IRD	Interêts	Amortissement	Liquidé	Taux
Emprunt réhabilitation station d'épu 00002298750	08/04/2020	15	A	30/04/2035	200 000,00	148 667,19	5 199,55	1 025,80	13 055,34	14 081,14	0,6900
Total pour le budget EMPRUNT ASSAINISSEMENT								**1 025,80**	**13 055,34**	**14 081,14**	

IV. Etat du personnel au 01/01/2025

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EMPLOIS BUDGÉTAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		1	0	1	1	0	1
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (b)		2	5	7	2,57	0,9	3,47
Adjoint technique territorial	C	1	3	4	0,8	0,56	1,36
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	0	2	2	0,77	0,34	1,11
Agent de Maitrise	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE SOCIALE (c)		0	1	1	0,77	0	0,77
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	0	1	1	0,77	0	0,77
TOTAL GENERAL (a+b+c)		3	6	9	4,34	0,9	5,24

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 046-214602674-20250407-142025-BF

V- Les Budgets annexes

La commune compte 4 budgets annexes :

BUDGET SERVICE DE L'EAU 2025

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap.	**Libellé**	**Proposition**	**Chap.**	**Libellé**	**Proposition**
011	Charges générales	*33 820*	**002**	Résultat reporté	*22 993.53*
012	Charges de personnel	*8 300*	**70**	Produit des services	*47 600*
014	Atténuation de produits	*6 000*	**75**	Autres produits de gestion courante	*1 000*
022	Dépenses imprévues	*2 500*			
023	Virement à la section d'investis.	*9 150.66*			
042	Op. d'ordre transfert entre section	*9 462.87*			
65	Autres charges de gestion courante	*1 010*			
67	Charges exceptionnelles	*1 000*			
68	Dotations aux amortis et provisions	*350*			
Total	**Dépenses de fonctionnement**	**71 593.53**	**Total**	**Recettes de fonctionnement**	**71 593.53**

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap.	**Libellé**	**Proposition**	**Chap.**	**Libellé**	**Proposition**
020	Dépenses imprévues	*3 000*	**001**	Résultat reporté	*144 514.16*
20	Immobilisations incorporelles	*40 000*	**021**	Virement du fonctionnement	*9 150.66*
21	Immobilisations corporelles	*120 127.69*	**040**	Op. D'ordre transfert entre section	*9 462.87*
Total	**Dépenses d'Investissement**	**163 127.69**	**Total**	**Recettes d'Investissement**	**163 127.69**

BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap.	**Libellé**	**Proposition**	**Chap.**	**Libellé**	**Proposition**
011	Charges générales	*13 820*	**002**	Résultat reporté	*129 019.07*
012	Charges de personnel	*20 750*	**042**	Op. D'ordre de transfert entre section	*8 229*
014	Atténuation de produits	*5 100*	**70**	Produit des services	*45 700*
022	Dépenses imprévues	*2 800*	**75**	Autres produits de gestion courante	*5*
023	Virement à la section investissement	*119 395.07*			
042	Op. d'ordre de transfert entre section	*18 548*			
65	Autres charges de gestion courante	*250*			
66	Charges financières	*1 040*			
67	Charges exceptionnelles	*1 000*			
68	Dotations aux amortis et provisions	*250*			
Total	**Dépenses de Fonctionnement**	**182 953.07**	**Total**	**Recettes de Fonctionnement**	**182 953.07**

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap.	**Libellé**	**Proposition**	**Chap.**	**Libellé**	**Proposition**
040	Op. d'ordre de transfert entre section	*8 229*	**001**	Résultat reporté	*255 258.78*
16	Charges financières	*13 100*	**021**	Virement du fonctionnement	*119 395.07*
21	Immobilisations corporelles	*371 872.85*	**040**	Op. d'ordre de transfert entre section	*18 548*
Total	**Dépenses d'investissement**	**393 201.85**	**Total**	**Recettes d'investissement**	**393 201.85**

BUDGET LOTISSEMENT 2025

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap.	**Libellé**	**Proposition**	**Chap.**	**Libellé**	**Proposition**
042	Op. d'ordre transfert entre section	*71 324.87*	**042**	Op.d'ordre transfert entre section	*71 324.87*
Total	**Dépenses de fonctionnement**	**71 324.87**	**Total**	**Recettes de Fonctionnement**	**71 324.87**

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap.	**Libellé**	**Proposition**	**Chap.**	**Libellé**	**Proposition**
040	Op. d'ordre transfert entre section	*71 324.87*	**040**	Op. d'ordre transfert entre section	*71 324.87*
Total	**Dépenses d'investissement**	**71 324.87**	**Total**	**Recettes d'investissement**	**71 324.87**

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 046-214602674-20250407-142025-BF

BUDGET TRANSPORT 2025

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap.	**Libellé**	**Proposition**	**Chap.**	**Libellé**	**Proposition**
011	Charges générales	*6 900*	**002**	Résultat reporté	*12 406.18*
012	Charges de personnel	*9 900*	**74**	Subvention d'exploitation	*17 500*
022	Dépenses imprévues	*600*			
023	Virement à la section d'investi.	*11 906.18*			
65	Autres charges de gestion courante	*600*			
Total	**Dépenses de fonctionnement**	**29 906.18**	**Total**	**Recettes de Fonctionnement**	**29 906.18**

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap.	**Libellé**	**Proposition**	**Chap.**	**Libellé**	**Proposition**
21	Autres Immo. Corporelles	*33 950.53*	**001**	Excédent reporté	*22 044.35*
			021	Virement du Fonctionnement	*11 906.18*
Total	**Dépenses d'Investissement**	**33 950.53**	**Total**	**Recettes d'investissement**	**33950.53**